



DECISION DU MAIRE
PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

D_2026_10_047

MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE –
RESTRUCTURATION DU COMPLEXE SPORTIF – DEVIS SOCIÉTÉ
SPORT INITIATIVES

Le Maire de la commune de **BOUIN**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 relatifs aux attributions conférées au maire par le conseil municipal ;

Vu la délibération n° DCM_2026_04_008 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la proposition de la société SPORT INITIATIVES en date du 23/09/2026 pour un montant de 12 500,00 €

HT;

DECIDE

Article 1 : De retenir et de signer le devis n° PC1134 émis par la société SPORT INITIATIVES (ZA La Belle Croix 2, 72510 REQUEIL - SIRET : 822 183 869 00038) relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restructuration du complexe sportif.

Article 2 : Le montant total de la prestation s'élève à 12 500,00 € HT, soit 15 000,00 € TTC (TVA 20 %),

Fait à Bouin, le 30 septembre 2026



Le Maire de BOUIN,
Thomas GISBERT de CALLAC

Un extrait est affiché en mairie.

Affiché le : 23 OCT. 2026

Mis en ligne le : 23 OCT. 2026